

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE
COLMAR-RIBEAUVILLE

Nombre des membres du
Conseil Municipal

Élus : 15
En fonction : 15
Présents : 14
Procurations : 1
Excusés : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE NIEDERMORSCHWIHR



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2026**

Sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Luc LAMEY

Date de convocation : 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 du mois de juin à 18h00, les membres du conseil municipal de NIEDERMORSCHWIHR se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil, sur invitation qui leur a été adressée le 21 mai par le maire, conformément aux articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

- M LAMEY Jean-Luc
- Mme MATTER Rosetta
- M KUNTZMANN Aimé
- Mme MILLION-HUNCKLER Catherine
- Mme BLEICHER Geneviève
- M KRANZER Thierry
- Mme HÄHNEL Fanny
- M TOURSCHER Christophe
- Mme GOGNIAT Mélanie
- Mme WISS Johanna
- Mme RIVAUD Alexia
- M GRÜNER Nicolas
- M BOXLER Louis
- M FONNÉ Quentin

Étaient excusé-es et ont donné procuration

- M ROY Ludovic a donné procuration à M. LAMEY Jean Luc

Étaient excusé-es sans donner procuration

Sans objet

Étaient absents-es et non excusés-es

Sans objet

Secrétaire de séance désigné

M TOURSCHER Christophe

Accusé de réception en préfecture
068-216802371-20260605-NIEDER050626PV-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

Page 11 sur 11

Secrétaire de séance auxiliaire désignée

Mme KEMPF Dominique, secrétaire générale de mairie

À l'ouverture de la séance, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et constate la présence de 14 conseillers et 1 procuration, soit 15 conseillers présents ou représentés sur 15.

Le quorum est atteint.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-10 et suivants ;

Vu la convocation adressée aux membres du conseil municipal le 21 mai 2026 ;

Considérant la nécessité d'ajouter à l'ordre du jour initialement fixé un point relatif à : Ecole – Accueil du matin - Accroissement du temps de travail de l'agent d'animation à l'école ;

Considérant l'urgence et l'intérêt communal de traiter ce point lors de la présente séance ;

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

Article 1 : Décide d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : Ecole – Accueil du matin - Accroissement du temps de travail de l'agent d'animation à l'école ;

Article 2 : Précise que ce point fera l'objet d'un débat et, le cas échéant, d'un vote conformément aux dispositions légales.

L'ordre du jour était donc le suivant :

1. Désignation d'un-e secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du 12 mai 2026
3. Locataire de chasse : Demande d'agrément
4. Budget 2026 : Syndicat Viticole : Demande de subvention rétroactive
5. Budget 2026 : ACVN : Demande de subvention exceptionnelle
6. Cimetière : Approbation règlement intérieur
7. Ecole – Accueil du matin - Accroissement du temps de travail de l'agent d'animation à l'école ;
8. Communications et divers
 - 8.1. SACSIE : Comité syndical 13052026
 - 8.2. SIENOC : Comité syndical 13052026
 - 8.3. Commission communication : Réunion 21052026
 - 8.4. Préfecture du Haut-Rhin : Rencontre nouveaux élus 29052026
 - 8.5. Association des Maires Ruraux 68 : AG 29052026
 - 8.6. Conseil de Fabrique : Réunion 02062026
 - 8.7. Matinée de travail 13062026
 - 8.8. Journée pédagogique 28062026
 - 8.9. Projet Parking cimetière : Esquisse

1. DÉSIGNATION D'UN·E SECRÉTAIRE DE SÉANCE -55/2026

Conformément à l'article L2121-15 créé par la Loi 96-142 1996-02-21 du 24 février 1996, **le conseil municipal nomme, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.** Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Le secrétaire de séance est désigné par le conseil municipal en son sein.

Le conseil municipal peut désigner un secrétaire auxiliaire, qui est en général, l'agent chargé de l'administration (Secrétaire de Mairie).

Pour mémoire : monsieur Christophe TOURSCHER a été désigné lors de la séance du 12/05/2026.

Monsieur Christophe TOURSCHER propose sa candidature.

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

- 1. DÉSIGNE monsieur Christophe TOURSCHER en qualité de secrétaire de séance ;**
- 2. DÉSIGNE madame Dominique KEMPF, secrétaire générale de mairie, en qualité de secrétaire de séance auxiliaire.**

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MAI 2026 - 56/2026

Le compte rendu de la séance du 12 mai 2026 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil, le 27 mai 2026, par voie électronique.

Aucune observation n'a été enregistrée à ce jour.

**Aucune observation n'ayant été formulée à ce jour,
le procès-verbal de la séance du 12 mai 2026 est approuvé.**

3. LOCATAIRE DE CHASSE : DEMANDE D'AGREMENT – 57/2026

Ce point est présenté par madame l'adjointe Catherine MILLION-HUNCKLER.

Monsieur Aimé KUNTZMANN ne participera ni aux débats ni aux votes, en sa qualité de locataire de l'unique lot de chasse à Niedermorschwihr.

Rappels :

- En application du code de l'environnement, le droit de la chasse est administré par la Commune au nom et pour le compte des propriétaires.
- Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans soit du 02 février 2024 au 01^{er} février 2033.
- Depuis le 02 février 2024, monsieur Aimé KUNTZMANN est l'actuel locataire du lot unique de chasse communale par convention de « gré à gré ».

Monsieur Aimé KUNTZMANN sollicite l'agrément d'un nouveau permissionnaire, Monsieur Pascal BALDENWEG – 73 rue des Trois-Epis à 68230 NIEDERMORSCHWIHR.

En date du 15 mai, monsieur Pascal BALDENWEG a déposé son dossier en mairie.

Un débat s'engage.

Considérant les conditions de location actuelles du lot unique de chasse communal ;
Considérant que monsieur Pascal BALDENWEG réunit toutes les conditions d'agrément ;

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 14 VOIX POUR
M. Aimé KUNTZMANN ne participant ni au débat ni au vote**

1. APPROUVE la candidature de monsieur Pascal BALDENWEG en qualité de nouveau permissionnaire du lot unique de chasse communal de NIEDERMORSCHWIHR ;

2. CHARGE le Maire ou l'adjoint au maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant.

4. BUDGET 2026 : SYNDICAT VITICOLE : DEMANDE DE SUBVENTION RETROACTIVE – 58/2026

Ce point est présenté par monsieur le maire.

Les conseillers exerçant une activité viticole et qui sont adhérents du syndicat viticole ne participeront ni aux débats ni aux votes.

Rappels :

1. Pour obtenir une subvention communale, l'association concernée a obligation de déposer un dossier en mairie.
2. Les associations doivent utiliser le formulaire type identifié Cerfa N°12156*06 pour leur demande de subvention de fonctionnement annuelle.
3. Ce formulaire est spécifique et ne doit pas être soumis pour une demande de subvention d'investissement ou d'équipement.
4. Les associations doivent déposer leur demande de subvention avant le 1er novembre de l'année en cours.
5. Après cette date, la demande ne peut plus être acceptée au vu des délais de prise en charge administrative (décision à soumettre obligatoirement au conseil municipal) et comptable (arrêt des paiements au 15 décembre).
6. Il est essentiel de fournir tous les documents nécessaires à l'instruction du dossier de demande tels que :
 - Dernière mise à jour des statuts de l'association ;
 - Rapport de la dernière assemblée générale ;
 - Dernier rapport comptable et financier, visé par les réviseurs aux comptes ;
 - RIB de l'association
7. Le syndicat viticole de NIEDERMORSCHWIHR n'a pas déposé de demande de subvention depuis 2021.

Par courrier du 12 mai 2026, monsieur Matthieu HABLITZ, président du syndicat viticole de NIEDERMORSCHWIHR, sollicite la régularisation des années 2021 à 2025 inclus, soit 1 000,00 €, aux motifs suivants :

Pandémie CODIV-19 ;
Changement de présidence et de fonctionnement du syndicat.

Un débat s'engage.

Le fonctionnement du syndicat viticole est discuté.

Au vu de la somme considérée pour la période (1 000 €), des conseillers proposent de revenir sur deux années antérieures à 2026, soit 2024 et 2025 (400 €)

Considérant le courrier du syndicat viticole déposé en date du 12 mai 2026 tendant à obtenir une régularisation de la subvention communale pour les années considérées (2021 à 2025 inclus) ;

Considérant les motifs de la demande de régularisation ;

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

- 1. ACCEPTE** la demande introduite par le syndicat viticole de NIEDERMORSCHWIHR tendant à obtenir le versement d'une subvention d'un montant total de 1 000,00 € ;
- 2. DECIDE D'ATTRIBUER** la somme de 400 € (quatre cents euros) à titre rétroactif exceptionnel pour les années 2024-2025 au syndicat viticole de NIEDERMORSCHWIHR ;
- 3. DIT** que le crédit sera inscrit au Budget 2026 en section de fonctionnement en dépenses, à l'article 6574 « subventions aux personnes de droit privé » à ligne « imprévus » ;
- 4. INVITE** le Syndicat viticole de NIEDERMORSCHWIHR à déposer une demande de subvention annuellement, notamment pour 2026 ;
- 5. CHARGE** le Maire ou l'adjoint au maire de l'application de la présente décision, et l'autoriser à signer tout document y afférant.

5. BUDGET 2026 : ACVN : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – 58/2026

Ce point est présenté par monsieur le maire.

Madame Catherine MILLION-HUNCKLER et monsieur Quentin FONNÉ ne participent ni aux débats ni aux votes, en leur qualité de membre de l'Association « Les Amis du Clocher Vrillé de Niedermorschwihr » (ACVN).

L'ACVN est adhérente à l'Association des Clochers Tors d'Europe (ACTE), association qui regroupe une majorité de collectivités dont les édifices religieux sont dotés d'une toiture vrillée.

L'assemblée générale d'ACTE se déroule chaque année dans une commune adhérente.

En 2025, cette traditionnelle rencontre s'est tenue dans la commune de NIEDERMORSCHWIHR.

Pour 2026, celle-ci se tiendra à SAINT BONNET DE FOUR dans le département de l'Allier.

9 membres de l'ACVN s'y rendront par voie routière et location de deux véhicules.

Montant du déplacement : 500 €.

Par courrier déposé en mairie le 19 mai 2026, la présidente de l'ACVN sollicite une subvention exceptionnelle de 250,00 € (deux cent cinquante euros) au titre de la représentation de la Commune de NIEDERMORSCHWIHR à cette rencontre.

Un débat s'engage.

Considérant le courrier de l'ACVN déposé en date du 19 mai 2026 tendant à obtenir une subvention communale exceptionnelle de 250,00 € ;

Considérant les motifs de la demande de subvention ;

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 13 VOIX POUR
Madame Catherine MILLION-HUNCKLER et monsieur Quentin FONNÉ
ne participant ni au débat ni au vote**

1. APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Amis du Clocher Vrillé de Niedermorschwihr (ACVN) ;

2. DECIDE D'ATTRIBUER la somme de 250 € (deux cents euros) à titre exceptionnel à l'Association du Clocher Vrillé de Niedermorschwihr (ACVN) ;

3. DIT que le crédit sera inscrit au Budget 2026 en section de fonctionnement en dépenses, à l'article 6574 « subventions aux personnes de droit privé » à ligne « imprévus » ;

4. CHARGE le Maire ou l'adjoint au maire de l'application de la présente décision, et l'autoriser à signer tout document y afférant.

6. CIMETIERE : APPROBATION REGLEMENT INTERIEUR – 59/2026

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

7. ECOLE – ACCUEIL DU MATIN - ACCROISSEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'AGENT D'ANIMATION A L'ECOLE - 60/2026

Ce point est présenté par monsieur le maire.

Mesdames Mélanie GOGNIAT et Johanna WISS ne participeront ni aux débats ni aux votes, en leur qualité de parents d'élèves scolarisés à Niedermorschwihr.

Pour répondre à l'attente des parents et améliorer encore le service, et après accord et discussion avec l'agente d'animation (madame Sylvie PORTET), monsieur le maire propose un accueil du matin dès 7h45, offrant plus de flexibilité aux parents actifs ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 7-1 ;
Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État, applicable à la fonction publique territoriale par renvoi ;
Considérant la nécessité d'adapter la durée de travail de l'agent occupant le poste d'agent d'animation afin de répondre aux besoins du service ;
Considérant que cette modification correspond à une augmentation de 5 minutes par semaine, intégrée dans le cadre d'un temps de travail annualisé, et qu'elle reste inférieure à 10 % de la durée initiale, ne remettant pas en cause l'affiliation à l'IRCANTEC ni à la CNRACL ;
Après avoir entendu l'exposé du maire ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 13 VOIX POUR
Mesdames Mélanie GOGNIAT et Johanna WISS
ne participant ni au débat ni au vote**

1. **APPROUVE** une augmentation du temps de travail hebdomadaire de l'agente d'animation à l'école ;
2. **DIT** que la durée hebdomadaire de travail de l'emploi de l'agente d'animation de l'école est portée de 25 heures à 25 heures 20 hebdomadaires, soit une augmentation de 5 minutes par jour, dans le cadre d'un régime annualisé ;
3. **DIT** que cette modification prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2026 ;
4. **DIT** que le tableau des effectifs est modifié en conséquence ;
5. **DIT** que le crédit sera inscrit au Budget 2026 en section de fonctionnement en dépenses, à l'article 6411 « personnel titulaire » ;
6. **CHARGE** le Maire ou l'adjoint au maire de l'application de la présente décision, et l'autoriser à signer tout document y afférant.

8. COMMUNICATIONS ET DIVERS

8.1. SACSIE : Comité syndical 13052026
Séance d'installation

8.2. SIENOC : Comité syndical 13052026
Mme Catherine MILLION-HUCKLER rend compte de la séance d'installation.

Le **SIENOC** (Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord-Ouest de Colmar regroupe les communes d'Ammerschwih, Katzenthal, Kaysersberg, Labaroche, Niedermorschwihr et Turckheim.

Ce syndicat existe depuis 1957 et distribue l'eau potable, entretient la station de pompage située à Ingersheim et fixe le prix de l'eau, la qualité de l'eau, travaille avec la Colmarienne des Eaux

Le prix de l'eau augmentera le 1er juillet

8.3. Commission communication : Réunion 21052026

2^e réunion de la commission le 21 mai 2026 avec pour objet le prochain magazine Bonjour Nieder/s'Morviller Blettla

Travail sur la forme et le contenu (trombinoscope, vie du village, agenda etc).

8.4. Préfecture du Haut-Rhin : Rencontre nouveaux élus 29052026

Présence des procureurs de la République de Colmar et Mulhouse.

Possibilité de prendre attache pour les dossiers de poursuites et d'effets graves.

8.5. Conseil de Fabrique : Réunion 02062026

Remerciements à la Commune pour la subvention en faveur des travaux de sonorisation.

Précision entre l'ACVN et le conseil de fabrique.

Projets 2026 : fabrication de coussins pour les 10 premiers bancs de chaque côté.

8.6. Matinée de travail au cimetière le 13/06/2026

Reportée au samedi 20 juin 2026.

Voir pour mobiliser la population « Geste Citoyen ».

Voir pour devis pour les espaces verts (végétalisation au sol) et rajout de gravillons.

8.7. Journée pédagogique 28062026

RDV à 9h00

Le conseil municipal, les conjoints ainsi que les enfants sont invités

Tour du ban communal et barbecue

8.8. SCoT

Pour donner suite au départ de M. Grégory DELATTRE, Directeur du SCOT Colmar–Rhin–Vosges, Peggy KILLIAN (Directrice Habitat et Mobilités) et Pierre LIBES assurent l'intérim de la gestion du SCOT jusqu'au recrutement d'un nouveau collaborateur.

Le SCOT Colmar–Rhin–Vosges étant pleinement engagé dans une phase de révision en 2026–2027, il est à noter que les délégués seront fortement mobilisés dans les mois à venir sur ces enjeux majeurs pour le territoire.

C'est un projet de territoire à 20 ans qui fixe la stratégie d'aménagement et de développement du territoire et repose sur 4 axes : répondre aux besoins résidentiels, maîtrise de l'échelon urbain, équilibre entre développement économique et développement écologique, concilier le développement avec l'offre de déplacement

Les objectifs visent notamment à diversifier le parc de logements (85 300 logements, 74 900 résidences principales, 4 500 résidences secondaires, 5 900 logements vacants) et à lutter contre les logements vacants

La question foncière est au cœur du SCOT qui vise à la réduire pour tendre vers le ZAN Zéro Artificialisation Nette en 2050.

Ce mandat sera consacré à la révision du SCOT d'ici fin 2027/2028.

8.9. Syndicat Fecht Amont

La séance d'installation s'est tenue le mardi 26 mai 2026 à 17h30 à LUTTEBACH-PRES-MUNSTER.

8.10. Projet Parking cimetièrre : Esquisse

Monsieur le maire présente le plan sur lequel le maître d'œuvre (MOE) travaillera au vu du dossier retenu conjointement par la Commune et Colmar Agglomération.

8.11. Service national

Il est important de rappeler le lien entre les armées et la jeunesse.

Une nouvelle opportunité s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans pour enrichir leur parcours personnel et professionnel : le service national. Ce dispositif militaire volontaire offre la possibilité de réaliser une immersion de 10 mois au sein des armées permettant aux jeunes de développer leur sens du collectif et d'acquérir une expérience professionnelle reconnue.

Seules conditions : être motivé, avoir effectué sa JDC (Journée Défense et Citoyenneté) et présenter les aptitudes physiques.

En 2026, l'armée recrute 3 000 appelés, la cible étant de 10 000 en 2030.

Une section (30 à 40 appelés) sera ouverte au 152e Régiment d'Infanterie à Colmar avec lequel nous sommes jumelés au sein de la compagnie d'instruction (classes, prépas militaires).

Les premières incorporations auront lieu à compter du 31 août 2026 et des places sont encore disponibles.

LA POLICE NATIONALE RECRUTE DES RESERVISTES OPERATIONNELLE

La réserve opérationnelle permet à des citoyens volontaires de s'engager sur le terrain au service de la sécurité publique, en appui des forces de police, dans le cadre de missions de renfort sur la voie publique. Cet engagement citoyen est compatible avec une activité professionnelle et donne lieu à une formation ainsi qu'à une rémunération.

Ces informations seront publiées dans le magazine Bonjour Nieder/S'Morviller Blettla.

Plus aucune question ni débat n'étant soulevés, monsieur le maire clôt la séance à 19h30.

Le Maire : Jean-Luc LAMEY

Le secrétaire de séance : Christophe TOURSCHER



**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de NIEDERMORSCHWIHR
Séance du 05 JUIN 2026**

Présence aux Délibérations	NOM, PRENOM, QUALITE	SIGNATURE	PROCURATIONS
Tous les points	M LAMEY Jean Luc Maire		
Tous les points	Mme MATTER Rosetta Adjointe au Maire		
Tous les points	M KUNTZMANN Aimé Adjoint au Maire		
Tous les points	Mme MILLION-HUNCKLER Catherine Adjointe au Maire		
Tous les points	Mme BLEICHER Geneviève Conseillère municipale		
Tous les points	M ROY Ludovic Conseiller municipal	Excusé, procuration à LAMEY Jean Luc	
Tous les points	M KRANZER Thierry Conseiller municipal		
Tous les points	Mme HÄHNEL Fanny Conseillère municipale		
Tous les points	M TOURSCHER Christophe Conseiller municipal		
Tous les points	Mme GOGNIAT Mélanie Conseillère municipale		
Tous les points	Mme WISS Johanna Conseillère municipale		
Tous les points	Mme RIVAUD Alexia Conseillère municipale		
Tous les points	M GRÜNER Nicolas Conseiller municipal		

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de NIEDERMORSCHWIHR
Séance du 05 JUIN 2026
-suite-

Présence aux Délibérations	NOM, PRENOM, QUALITE	SIGNATURE	PROCURATIONS
Tous les points	M BOXLER Louis Conseiller municipal		
Tous les points	M FONNÉ Quentin Conseiller municipal		